

Séance du 26 Octobre 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 21.10.2011

Date d'affichage : 04.11.2011

Nombre de Conseillers : - en exercice 8 - présents 7 - votants 7

L'an deux mil onze, le vingt six octobre deux mil onze à 20h 30', le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Brigitte HANSE, Maire.

Etaient présents : HANSE Brigitte COTTON Claude DEVITERNE Hugues, PRUDENT Sandra PUJOL Jacques GIRARDIN François, HERMAND Hubert.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : SIVRET Odette

Madame Sandra PRUDENT a été élue secrétaire.

Objet : Instauration de la Taxe d'Aménagement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré,
DECIDE :

- D'instaurer la taxe d'aménagement
- De fixer le taux à 2% sur l'ensemble du territoire.

La décision d'instauration s'applique pendant une durée minimale de 3 ans,

Le Taux de la taxe est révisable chaque année.

- De transmettre la présente délibération au contrôle de légalité et au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

Pour copie conforme certifiée.

Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjoint
Sandra PRUDENT

Le Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Sous-préfecture de Vitry-le-François.
et affichée le 25.11.2011

